

Nucléaire

M. Roland de Penanros, de Brest, réagit à l'article « **La France face à la seconde ère nucléaire** », paru dans notre édition de mars :

La rhétorique développée par l'auteur n'est pas nouvelle. Voilà plus de trente ans que le lobby militaro-nucléaire via ses organes de communication du CEA (*Commissariat à l'énergie atomique*) et de la DGA [*Délégation générale pour l'armement*] entretient ce genre de discours : la dissuasion nucléaire est nécessaire parce que c'est un outil militaire qui « *garantit la défense des intérêts vitaux du pays, sauvegarde l'identité nationale, contribue à la stabilité régionale et permet de se prémunir contre les incertitudes de l'avenir* ». Jamais ce genre d'affirmations ne fait l'objet d'un début de justification.

Qu'entend-on, par exemple, par intérêts vitaux dont la défense pourrait justifier une attaque nucléaire ? Pense-t-on à nos approvisionnements pétroliers et envisagerait-on de lâcher, ou simplement de menacer de lâcher, une bombe atomique sur Téhéran pour peu que l'Iran mette en application sa menace de réduire ses ventes de pétrole ? Ou bien encore sur Abidjan, au motif que les intérêts de quelques grands groupes nationaux s'y trouveraient menacés ?

Bien plus conséquente me paraît l'analyse de la non-pertinence de la dissuasion que développe Michel Rocard. Elle repose sur le constat que, la guerre froide terminée, aucune nation n'exerce désormais de menace existentielle sur aucune autre qui puisse justifier de l'emploi de l'arme nucléaire. « *Comme il n'y a plus de contestation vitale des modes d'organisation sociale, ni non plus de contestations territoriales majeures, les conflits futurs ne seront qu'à dominante commerciale (...). Il est d'autres manières de les traiter et surtout de les prévenir.* »

Conséquence du consensus mou qui s'est formé autour de la doctrine gaullienne de dissuasion nucléaire, le débat sur notre politique de défense nucléaire reste indigent. A tel point que c'est toujours à l'art pugilistique que les inconditionnels de la dissuasion – et l'auteur de l'article incriminé n'y fait pas franchement exception – vont emprunter leur ultime argument, le péremptoire « **ne pas baisser sa garde !** ».

